

L'IVG, un droit inaliénable

Réaction de Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole, en soutien aux Américaines, pour qui le droit à l'avortement n'est plus reconnu au niveau fédéral

"Je suis aujourd'hui profondément choquée qu'un pays démocratique, qui dit veiller à la garantie des libertés individuelles, revienne 50 ans en arrière, en abrogeant le droit à l'interruption volontaire de grossesse au niveau fédéral, laissant à chaque État la possibilité de légiférer et de revenir sur ce droit.

Interdire l'avortement revient à **laisser des femmes dans la souffrance, physique et morale**, en mettant leur propre vie en danger. Cela revient à créer une économie parallèle autour d'un acte médical sensible et à convertir certains États en eldorados de l'avortement.

Souvenons-nous du **'Manifeste des 343 salopes', publié en 1971** : *'Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples [...]. Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps.'*

En 2022, nous ne pouvons tolérer un tel manquement au droit et au respect des femmes. Malgré le remboursement à 100% de l'IVG en France depuis 2017 et l'allongement du délai légal de recours à l'IVG à 14 semaines voté il y a quelques mois, **il est nécessaire d'introduire ce droit dans la Constitution française** : cette décision serait une garantie incontestable pour ce droit et un signal fort pour les droits et libertés incarnés par la France."

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr